26366 A DOAN Tr: 04 70 47 02 63

OCNSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 11 mars 2021. A 19500

Presents

Jean Olaude BUCLALM Sylvie PEYSOON Claisiaghe CultAT, Nero BESSET Ar rætien NETY Fladle NO 00N, Lea viPlotte SAPHT Garold BURALE Hassa INCUX, Hägina ENAGÓN, Philippe MALOSSANE Isabelle SILLES, Pallikk MENETRIEUX, Florence VALOSSARE, Eldler CORRIGNAN, Laure Haulutztil, Aarðie BICLON LANNOUGU

Absents

Moraia p. Raj maid POUMEAS ayant comas pouvair à Electe NODON Monaicun Michel SANJUAN, ayant conné pauvair a Jean-Piene GATCT Macama Armatic MOTECH ayant donné pouvoir a Patrick MENETR'EUX Monaicun Patrice PARTULA ayant donné pouvoir à Didiel CORRONAN Madame Pauline OFFAT ayant conne pouvoir à Christophe OULAT Madame Penine URBAIN ayant donné pouvoir à Caule PEUIT OT

Secrétaire de seapce : Satvie PEYSSON.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2021.

La proces-variat de la ségace du 27 janvier 2021 est approuvé à l'unaminité.

REGISTRE DES DELIGERATIONS DE LA SEANCE DU 27 JAMMER 2021.

Las mambres presente fors du pouse (municipal du 2), janvier 2021 eignant la regiat e des défit et alimna

DECISIONS OU MAIRE

Conformément aux artistes 12122-23 et La 122-23 eu cede géneral des collectivités ten la fales, Mons eu le Manen l'agge plante et nombéel des dédacts autorités :

Décision n°2021-01.

Signature d'un correct de location d'une du ée de 6 ans à à revenir avec la SCM ! E MIL ACE replacement par Michaelle COUX Vancasa, SWOU. Prédérque et BRUYLEB Christelle content sur interes de charactée, loi 1 d'une superior de 19,80 d° représent un loyer mensuel de 183,60 € La provision sur d'appear en la leur et au acceptablement un loyer mensuel de 183,60 € La provision sur d'appear et la la leur de la concetablement présent commet définée à 40,62 € par mots conceptame à 40 32/1000ème des charges (Ent elleme extindeurs, aspaiseur, nettrapage par foite en lin d'année. L'eau et l'électionée conformatique). Une réput par des parties et l'entre de l'ent

Décision 17 2021-02

Signature d'un contra, de location d'une durée de 9 ans 8 interve in avec Metame l'et table. PLD ABEL RESRETIX portent sur un local au rez de chaustice, loi 2 d'une supernoie de 44,21 lui représentant 140,02/1000ème. Cette de atjou pleude effet à parollement 1⁴⁵ mars 2021 mayconant un layer marza et de 531,72 ft. Le provision sur charges mer suelle, au jour de la conduction ou

présent contrat, est fixée à **140,32** € par mois correspondant à 140,32/1000éme des charges (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 140,32/1000éme. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **531,72** €, représentant un mois de loyer en principal

Décision n°2021-03

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Madame Léonor TAVERNIERE portant sur un local au 1^{er} étage, lot 7 d'une superficie de 33,50 m² représentant 106,08/1000éme. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} avril 2021 moyennant un loyer mensuel de **402,00** €. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à **106,08** € par mois correspondant à 106,08/1000éme des charges relatives aux parties communes (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 106,08/1000éme. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de **402,00** €, représentant un mois de loyer en principal.

Décision n°2021-04

Signature d'un contrat de location d'une durée de 6 ans à intervenir avec Véronique TAINTURIER et Monsieur Guiseppe GIARDINA portant sur un local au 1^{er} étage, lot 10 d'une superficie de 15,70 m² représentant 49,71/1000éme. Cette location prendra effet à compter du 1^{ER} mars 2021 moyennant un loyer mensuel de 188,40 €. La provision sur charges mensuelle, au jour de la conclusion du présent contrat, est fixée à 49,71 € par mois correspondant à 49,71/1000éme des charges relatives aux parties communes (Entretien : extincteurs, ascenseur, nettoyage des parties communes, traitement air/groupe froid, porte automatique). Une régularisation de charges sera faite en fin d'année. L'eau et l'électricité correspondant aux charges des parties privatives et communes seront facturées en fin d'année en fonction des millièmes, soit 49,71/1000éme. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également refacturée en fin d'année. Pour garantir l'exécution de ses obligations, le locataire versera la somme de 188,40 €, représentant un mois de loyer en principal.

Décision n°2021-05

Signature d'un contrat avec le cabinet d'architecture de Mme Saint-André, sise à VALENCE (26000) 14 rue Mado Robin pour la réalisation des documents d'urbanisme concernant les travaux de réaménagement de l'ancienne poste en pôle médical. Les honoraires concernent :

- La réalisation d'une déclaration préalable pour modification d'ouverture en façade suivant plans fournis par la mairie : 1 500,00€ HT
- La réalisation d'une autorisation de travaux pour ERP 1 500,00€ HT

Soit un total HT de 3 000 euros.

Décision n°2021-06

Signature d'un contrat avec le cabinet d'architecture de Mme Saint-André, sise à VALENCE (26000) 14 rue Mado Robin pour la réalisation des documents d'urbanisme concernant les travaux de réaménagement d'une partie des services techniques communaux en bureau de poste (réaménagement de 2 locaux de stockage). Les honoraires concernent :

- La réalisation d'une déclaration préalable pour modification d'ouverture en façade suivant plans fournis par la mairie : 1 500,00€ HT
- La réalisation d'une autorisation de travaux pour ERP : 1 500,00€ HT

Soit un total HT de 3 000 euros.

- Droit de préemption :
- ⇒ 95, chemin des Merisiers ZP 89
- ⇒ 5, boulevard Quiot M 62
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole YC 1135

- Chon in de l'Arbenne Espie YO 1107.
- Chemin de Moise (b. 1) ZK 151.
 - Chemin de Moise (b. 2) ZX 151
- Chemin de Morse (b) 3) = 7% 151
- . Poute de la Correspon lanca YR 599.
- $2.5 \cdot M = 61 \text{Hegelter}$ value
- ∠ C թ μίμ Jak ét Leμπes YB 620 al 624 i

DELIBERATIONS

D2021-02-01 : MISE EN VENTE CAMION GENNE SAVIENT

Monsisante Maire expose que la paranune est parp Afeita d'un vitto do la marque SAVIES assam de 1973 prépatorisment la tisé par les services recruiques invis qui déscritais la éxente d'un étal de vétusté in portant

[де дер је де ја на насељење и начава и vento se véniculo es a reçultino otito du prix do vové, queste di acceptado.

Il est dans proposò de mettre en varie pa malenel, en l'etat.

Après avoir délibéré à l'unaginoi é, le consell municipal décide.

- > De mettre en vente le namina banne SAMEM moyonnant lo odx de 700 U
- 'A Přaydorisat Whistour Lo Mato, à entreprondre toutes démorches afforences à peue opération notaminent à signer toutes gièces administratives ou l'ignances di juddiques s'y perceleià.

<u>D2021-01-02 : BUDGET-PRIMITIF 2021- ALL'RIGUTION D'UNE SURVENTION 2021 - A EASSOCIATION ACCAIAITRAN</u>

Hors la présence de Monsieur Philippe MALCSSANE, prembre du bureau de l'association AGCA. ALIXAN, qui perpagiaine, pas à la présence définération, présent volu.

L'agego ation « ACCA ALIXAN », dont le siège est à ALIXAN (29900), 7250. Chemini de l'Eggalor, ai pour activité principale l'activité princétique.

Espaits cante de accidente, e le la solliche adures de la Commune une aixe financière de 200 696 : A l'appoi de peue den si de, l'esse dia, la la sola se un destir il Monsteille Maire, indiquant que l'edio essociation mêne des actions deur erenterà l'environnement, la feure et la Ruie.

An unida la comande el comprehent de la rialtate du projet du présente la la réel une él coltem densiles entre sin le le commune poin légalement aiden. Lest proposé d'accorder à l'association ACCA. ALIXAN, une subvention de 200,006. Cette déper se sera impolee au chaptre AG.

Après en avoir délibéré, evec 22 voix « pour », le conseil municipal decide :

- 3 D'appronnent la la covertion lei como à l'espaciation ABCA ALIXAN telle que présentée contendu que taute demande complementaire pour a être étudié au dissipatifics.
- 34 De charges Mons eur le Maj elà enhantement audas cièma o vos afforentes à coffe operation il charmach à a'gner roules o cosa administrativos, comprabiles et juridiques s'y l'appurient.

<u>D2021 62-90 : LUUGET-PRIMITIF 2021 - ATTRIBLETION D'UNE BUEVENTION 2021 - A [[ABBOCIATION ASELA (ABBOCIATION DETENTE ET LUISÈRS ALIXAN)</u>

i fors la présence de Maxisme Tiprence. MAI OSRANE linament de l'association Alba∟A, qui noi perficie pas à la présente déliberation in ∆ison vote.

li Association Utilizate di Lossirs ALDXAN cite a ADELA N, dont le siège est a ALIXAN (26300) il Piacol de l'Esplanade la non-catalyté principale to characterat.

Dans la sacre de son activité, e le gisoll d'éta prés de la Commune una altra financiam en 400.000.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire, indiquant que cette association se produit régulièrement lors des manifestations communales.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association ADELA une subvention de 400,00€. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour » le conseil municipal décide

- ▶ D'approuver la subvention allouée à l'association ADELA telle que présentée entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.
- > De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-04</u>: BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION AMICALE DES SOUBREDIOUX

Hors la présence de Madame Armelle MOTSCH et Madame Isabelle GILLES membres du bureau de l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

L'association « Amicale des Soubredioux », dont le siège est à ALIXAN (26300) 6 Impasse des Soubredioux, a pour activités diverses sorties entre adhérents, et diverses participations aux manifestations communales.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune une aide financière de 150,00€. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature des activités de l'association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX une subvention de 150,00€. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, par 21 voix « pour », le conseil municipal décide :

- D'approuver la subvention allouée à l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX telle que présentée entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.
- De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-05</u>: BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION ALIXAN LACRA OUEST RETOUR SILENCE DITE « A.L.O.R.S. ! »

Hors la présence de Monsieur Patrick MENETRIEUX, membre du bureau de l'association A .L.O.R.S !, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

L'association « A.L.O.R.S. ! », dont le siège est à ALIXAN (26300) 3 Impasse des Soubredioux, a pour activité principale :

- d'agir pour le bien de tous, auprès des différentes autorités locales afin de faire cesser les nuisances sonores et la pollution subies par les riverains de la LACRA RN 532.
- d'agir pour la défense des intérêts et l'environnement des adhérents à l'association
- d'agir pour le maintien, la promotion de la qualité de vie en envisageant d'éventuelles animations ludiques, festives et d'informations.
- d'engager s'il y a lieu tous recours devant les juridictions administratives et judiciaires afin de défendre les intérêts propres et les intérêts collectifs des adhérents de l'association A.L.O.R.S!.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune une aide financière de 500,00€. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire. Au volce la demança en compresse viole sinstitut du mojot du presente un rée intérêt entra trons sollants que la commune pour épidement la ver, il lest proposé discondon à dissociation $A_{\rm eff}(0,R,S,1)$ que subserviole $A_{\rm eff}$

Aprile un avoir delibéré, avec 22 voix a paur y, le conseil municipal décide :

- 2 D'approviver la subvention al cuce à l'association AL C.F.S. (elle cue présente enfoncer que toute de nan le poppose rentait à pour a ôtre étudiée au socipar ses.
- De obarger \(\psi_i \) psieur a Malic à ordreprondre boutes démarches différences à paule coère, i il noformérer à signer toutes pieces admir istratives, con plattax any risiquée sy rapportent.

02021-02-05 : HUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 À 17/88/00/ATTON CANTINE SOCIAIRE D'ALIXAN

Fort la présence de Muderne Aurelle PICHON LAPROQUE, mombre de l'association CANTINE. Al (XAN, qui ne pameipe pas à la présente délibération in électrivale.

il saan Ballon e Cantino spolate d'ALIXAN ou dont le siège est à ALIXAN (28900) il Esplanade de la Mairie, a paus setivités principales de préparer et sondrites repas aux omaits de l'école élèmentaire 314. IRAN, dipasurer les activités et la survétance des sufaits pecces il la pause mérolande.

Dans le cadre de san activité, efe preplicité auxorés de la Commune une atte mandrère de en encient

A langua de ceste domande, l'accordation a son seve train-sevent Monskein la Marti.

Au eu de la cemande et compte leng i ette neturo des activités de l'association qui présente un réel. Inférén amont dans les actions que la commune peut fégélence à et le . Il éat proposé d'accorder à l'association (CANTINT SOOTA REIT/ALIXANT ne suavement de 50.000,006. Catte déparse se la transition de 50.000,006. Catte déparse se la transition du chaptire de

Après en avoir délibéré, avec 22 visix a januilla da ansimembres i le conseil municipal décide :

- 3) D'approuver le enfavention allumée à l'espectation CANTINE SUDEAUX D'ALIXAN telleque présentés entendu que toute demande complémentaire o una âlberé let en au ces par des
- De eigner werd flastrotzhon do la CANHNE SCOLARE D'ALIXAN la comvanition de annoxid prousont les conditions de samille en relien.
- Do charge: Monsie, le Meire é el trabin note racces de nombres afférentes à cette opération indicarrant à digner faults o coes administratives l'our planes et juristimes s'y repponant.

D2021402-00 DUESET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENITON 2021 À 1/489/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00

Dassequient à CYCLO CITTE ATIXANA Alls Bont le stèque est à ALIXAN (2000) 30 Chemin des Tappes a pour activité principale le profique régulière des grécultifante du soffice nobécomadance. Lights le regire de soires (Milà lotrin collabé autores de la Commune une aide financièle des 400 000 A Lapper de cette comande l'association a sur essé inclosasent à Monateur n' Maire, indiquant que cette geschémin mône des molons pour proposer aux diservais une adivité apor les of definite le, to hombathe Aixan et son palifacière su organisant des condonates syclotes.

Au su de la demande et o imple familide la naturo du projos qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune ueut légalement sider, il est projosé «l'association de CCCLO». CUUD AU XANA Brasia au l'arminn du 400.000. Colle dépense sers imputée au drapitée 35.

Année en lavoir délibrait, a l'unantmité, le conseil municipe décide :

D'approuver la subvention allouée à l'association CYCLO GUR AUXANAIS follo que présentée enter dun le 4 de domande complémente re pour uitre êturiée au des par las. > De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-08</u>: BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ALIXAN

L'association « FAMILLES RURALES D'ALIXAN », dont le siège est à ALIXAN (26300) 10 Rue du Colombier, a pour activités principales de gérer un centre de loisirs (L'Arlequin) et un centre multi-accueil (crèche Les 3 p'tits chaussons), et d'organiser chaque année le marché de Noël ALIXANOEL.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune une aide financière de 43.815,00€.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature des activités de l'association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association FAMILLES RURALES D'ALIXAN une subvention de 40.000,00€. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

- D'approuver la subvention allouée à l'association FAMILLES RURALES D'ALIXAN telle que présentée entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.
- De signer avec l'Association FAMILLES RURALES D'ALIXAN la convention ci-annexée précisant les conditions de sa mise en œuvre,
- De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

D2021-02-09 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ALIXANAIS

Hors la présence de Monsieur Raphaël ROUMEAS, membre de l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

L'association « FOOTBALL CLUB ALIXANAIS », dont le siège est à ALIXAN (26300) 1 Place de l'Esplanade a pour activité principale la pratique du football.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune une aide financière de 2.500,00€.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder à l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS une subvention de 2.500,00€. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour, le conseil municipal décide :

- D'approuver la subvention allouée à l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS telle que présentée entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.
- De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-10</u> BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION MEDIATHEQUE ROSE PAYRE

L'association « MEDIATHEQUE ROSE PAYRE », dont le siège est à ALIXAN (26300) 1 Place des Ecoles a pour activité la médiathèque municipale.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la Commune une aide financière de

16/216/996

All appoi de cette demargie l'associa, a la edose el no desatoria Monsteiri e Maire.

August de la demande et n'empartement la nature des actives de l'association du présente un réel intérét entrain dans les actions que la commune peut Également airler, l'est divignant d'accordent à l'_{després}nien MERIATHEQUE EOSE PAYRE, une subsention de 16,320,006. Cette déparse sera imputes au chapite 35.

βοτές en avoir délibéré, à l'unarimité de ses membres, la corsell municipal décide :

- D'approprer le entremention ellouée à l'association VHD ATH+OUE ROOL PAYRE toile aux amountée entende que toure demande complémentaire pour aléule éluciée et. SA [Sauces.]
- De chargent/orisio into Matro Alemaprondat fautos deniardios afférentes a cette qué atilun notaminant a signe, trotes pièces soministratives, o molables enjuridance s'y rapportant.

(32921-02-11 BUDGET-PRIMITIF 2021- ATTRIBUTION D'UNE BUBYENTION 2021 A CIASSOCIATION MUCILLIXAN

Casegovico, a MJC ALIXAN o, dontre kiége est a AliBAAI (25800) à Avenue du Mostais a pour activités l'argentsation de pala de danse denn c'année, d'un gals de Noel, d'un compacé de la toaest, ai pier et une participation en met d'écla Noél AliXANOFII.

Dans le cerbe de la serie divite del se so inhé aupres de la Convinue une aide fine idéte de 2 500,008.

A flej juri de collo cernanco. Passociat on a adresso un descrend Monsieur le Maire.

An verde la domande et compte tono de la nature des placetés de l'association oui présente un IAA mitère, entrant deux des autions que la commune de la l'Agairment alder. Il est ecoposà d'associate la l'association (d.C.A., XAN une subvention de 2,500,00€, Ceue dépende se a lugiditée all Manifes 88

Aprée en avoir d'allhère, à l'unanimité de ses membres, le conseil munisipel décide :

- D'approuvents subcomen at oues à l'association MIC ALIXANI (elle cue présentée exemple que soule degrande complé quolsine par les étre étres à la charle du cas par cas.
- (> De charges Moraie) in tástic a cotraporado tautos de narchos arrefertes à cette opération notamient à signer tautes préces sus inistratives, pur pur la joir of pleasify reprofetit.

D2021-02-12: UUDSET-PRIMITIF 2021 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2021 A L'ABBOGIATION TENNIS CLUB D'ALIXAN (I'CA)

Cassociation is TENNS CILIB THAT WAN is, sincluded that AMANN (29092) is route del Chânsannant a pour activite la proeque eu termis, son enseignement, l'organisation le la chânsante termistiques par equipes et midistralias.

Etans je pa basta sama silmik i nikola koli občianjoks no la Commune and alde financiera del Tipopijaje,

 $eta \|_{\partial [0,1]}$ i de callo de insince. Passociar en la adresse un descret Δ Vensieur le ${\sf M}$ ${
m dist}$

l'Air voi de la demance et compte tonu de la Acourc pes de l'éseccia, en cui pré⊷e te incréet intéré, entrant deux les estimas pre la commune deux légalement alder, il est proposé d'accorder à l'association il ENNIS CUUD D'ACIXÁN une subvenidan de 500,00€. Ceues énerse sers improba au displice 65

Agran an avoir d'allbort, a l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

 D'approuver la subvention afforée à l'accomption TENRIS C. JB D'A BAN Julio qua мéssifée enjegeue не мога famonde remptémentaire pour a tire étuciée au cas par sac. > De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-13</u>: PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU VERSEMENT D'UNE AMENDE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Monsieur le maire rappelle les faits :

En 2016, monsieur Sébastien PLANEL, ancien policier municipal de la commune d'Alixan avait été victime de faits répréhensibles (outrage à personne dépositaire de l'autorité publique) et, qu'à ce titre, il avait sollicité la protection fonctionnelle, ce qui lui avait accordé par le conseil municipal en date 12 décembre 2016, (délibération n°2016-09-13)

Suite au jugement rendu le 02 décembre 2016 par le tribunal correctionnel de Valence, le prévenu était condamné à verser à Monsieur PLANEL Sébastien la somme de 400 € en réparation du préjudice moral et 500€ à la commune d'Alixan, partie civile.

Monsieur Sébastien PLANEL n'ayant reçu à ce jour aucun versement de la part du prévenu c'est à l'employeur de verser cette somme à Monsieur PLANEL. La commune d'Alixan devra ensuite faire le nécessaire afin de recouvrir cette somme auprès du prévenu ainsi que les 500€ dûs à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'approuver le versement de la somme de 400€ à Monsieur Sébastien PLANEL en réparation du préjudice moral qu'il a subi en 2016
- De faire le nécessaire pour recouvrer ces sommes auprès du prévenu. Le cas échéant, une demande sera faite auprès de l'assurance de la commune.
- De charger Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

<u>D2021-02-14</u>: ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNALE AU VIVAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et leurs groupements, issue de la loi NOTRe

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-7,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régionale Auvergne Rhône Alpes des 15 et 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°768 de la Commission permanente du 29 juin 2017 approuvant les modifications apportées à la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la métropole de Lyon adoptée par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°2018-10-07 du Conseil municipal du 4 décembre 2018 approuvant la convention entre la Région et la commune pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°2018-09-09 du Conseil municipal du 17 octobre 2018, approuvant la mise en place d'un règlement d'aide communale aux entreprises-délibération de principe,

Considérant que le Conseil régional est seul compétent depuis le 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région, mais dans le cadre d'une convention, il est possible de proposer aux communes d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixées par la Région.

Considérant que l'aide régionale est conditionnée par une aide d'au moins 10% allouée par la commune,

Considérant la lettre d'inter nu ne Mandaur indevid BiVH's gerant du Matt, societé à associatifique, mandatable du ROS de ROMÁNS SUR ISERE sous le numéro 392 565 102, en delé du (6 jego el 2021, ensire nes du sounte est communé à la commune use aide dans le cause du covalobrament des petites entreprises du comme de, de l'appet at et des antaloss socialists petit de vante pour la projet a transition de petites entreprises du comme de, de l'appet at et des antaloss socialists pente petit de pente petit de l'appet at l'appet à transition de l'appet de la compet de comme de la co

- Acquisition dict, notiveau à ign/meuble l'eirle.
- Aequisition de nouve les gandales.
- Application paramoetro (see matternel et se
 - Asquisition recueled bors.
 - Le collitotal ligga taxe on professional AHVA & 48 0000.

Considéra provide et nementé agalement une able réglande dans le coété du même disposit à l'houtour de 4 octs perses se on le cossier de demande de sobrenités déjages par le miguerant en matérie.

Considérary, que selon, en églement communal sus-relete. Estas i contout sta accomand no pout l'étrais supérindres à Brès de la copense (41 et augle planemende la subvender est fixé à 2,000%).

Après en avait delibéré à l'unanimité, le conseil municipal dévide :

- D'accordes à l'entreprise MMAL sus promiée une alce communale de 2,000 annie.
- D'autoriser Vossieur le Maire, à signer la convenir à paylent autoralle side ordin la promothe el l'emispage VIVA.
- D'inscrire le modiani de cette aide au buoget princi
 fi de 2001;
- Do charger Mans our le Maire d'entreprendre soules démandres afférentes a «Attent) + 4llant notair pient, a Agrec le d'estyrénea administratives pomptables et juride des d'orappondat.

Mercenia CORRANAM renimina un calchago cur la ligno directivo conservant l'implicitation de si commerces sur la societte.

Marchant la Moha trappala la projet de establec alla i pelle coma ressa dans la contre de villege elle i de rascendiles l'ensecrité des commençants, le précible servicament à cos contiens.

Montener COHHIGIAN s'interrope : les consumers décrappes n'autoni plus la cone d'echelantise péressèle. Comme l'éde pour sidement portugators «

Moranour la Marc réfurque que la commune internient déjé par le creix d'une distributive des répers.

D2021-02-16; CONVENTION 2021 ENTRE I A COMMUNE D'ALIXAN ET FAMILLES RURALES. ASSOCIATION D'ALIXAN

Monsieur (et Maite expose lat. Conseil) Monirápel, que par or Prétallan in 2001-02-06 du Conseil. Inunto pat de los jour presidatement aux larésentes, l'association l'unitées Rurales d'Alixan est. Bénétiquire de suvventions de la considera pour un monfant dépassant le sout des 20,000 C.

Coging prepriet per métite in 2001-495 ou 6 juin 2001 in la pount application de la foi du 12 avril 2000. Il est obligatore d'établir une conception d'objectifs entre la commune et l'Assac 2001.

Dans be coore, a commune d'Alisan propose che nomentant d'object's provoyant àgaloment to mise à disposition de locaux pour l'Association.

Victo Codo Góréro dos Collectratés Territorales et notaminent ses a ficles di 2121-28 el 1-2144-3. Victo Code Gerera de la Prontifica Poiscones Publiques,

victe déset n°2001 ABS du tripin 2001 prie pour "application de far, de 10 de la krim 2000-321 dat 42 april 2000 at matti à la transportant fisant are des aides octroyètes par les personnes publiques vull al derbération in 2021-02 ét i du Consell Moscége, «le maijour paéalainement aux présentes l approvision la sut veutten accordes à l'association» amilies tourales Association d'Alixa.

Le Sensett Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ées membres, décide :

Diaccepter les termes de la opposition Junque lité 1001 antre la commune et l'exsociation. FAMILLES RUBALES ASSURGATION D'ALIMAN annexée à la présente délibéra, on

- > D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention à Familles Rurales Association d'Alixan pour l'année 2021 et à inscrire cette somme au budget de la commune.
- > De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

<u>D2021-02-16</u>: CONVENTION 2021 ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°2021-02-06 du Conseil municipal de ce jour préalablement aux présentes l'association « Cantine scolaire d'Alixan » est bénéficiaire de subventions de la commune pour un montant dépassant le seuil 23 000 €.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre la commune et l'association.

Dans ce cadre, la commune d'Alixan propose une convention d'objectifs prévoyant également la mise à disposition de locaux pour l'Association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2144-3, Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, Vu la délibération n°2021-02-06 du Conseil Municipal de ce jour préalablement aux présentes approuvant la subvention accordée à l'association Cantine scolaire d'Alixan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- ▶ D'accepter les termes de la convention d'objectifs 2021 entre la commune et l'association Cantine scolaire d'ALIXAN annexée à la présente délibération
- > D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention à Cantine Scolaire Association d'Alixan pour l'année 2021 et à inscrire cette somme au budget de la commune.
- De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

<u>D2021-02-17</u>: ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE TANEY POUR ALIMENTER UNE QUINZAINE D'HABITATIONS AU QUARTIER LES FAURES

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter une quinzaine d'habitations quartier les Faures, à la demande de la mairie, à partir du poste TANEY

Dépense prévisionnelle HT 81 501,37 €

Dont frais de gestion : 3 881,02€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 32 600,55 €

Participation communale sur le HT : 48 900,82 €

Le conseil miminipal après avoir délibére à l'unanimité, décide

- A D'approuver le projet établique le Sondicat Départemental d'Energies de la Diémet ma Réal d'univerge de l'opé atjunt probin lé nemité avec son et et été le convernien de consession entre le SDED et ENERGE.
- ව ක්කුපුපත්කයා e plan de financement circlesses a delai lé.
- Obeide de nameur semme suit la part communale : autoi namenier ti
- 2. De s'engager à de cue la commune verse sa participation des répeates du line de capacità de la capacità della capacità de la capacità della capacità d
- 2. Da riammer parrivoir à Maris our le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'immedition de cette décision et à la bonne gestion technique patricé stratice et par puable de ce cosa et

Морвівци (США) і вуродів ун доправіння, і «Мійжэнянон», і в сулотично за той стурдойся іся тоховію, той вив домай ротоком ино шко в'ять недатоння запродрамів виг резридіві.

D2021 02-10 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

b), le reula génera rése colore? Vités tempor alos,

volta la missa estreo da loitet 1866 parter terrale et dalli religios des fotodio de resi

M. le latim84-35 du 26 jányier 1954 hada de portant dispositions statutaires relatives à la Torrollium. La Miguellea loi la le.

Contomement à l'article 44 de certe interne loi, les emplois de chacce collectivité au ciréés par l'organe déligérar title la collectivité.

Il appartent chare au Consell municipal de fixer l'effectif nécessaire des emplois nécessaires au ronotionnement des services dans le respecticles d'après tions de la lich 184-53 (m. 26 janvior 1934) préfant etypositions statutaires relatives à la Fondien Bublique Temporiule.

Considérant qui l'envoint de siter un emplei permanent pour procéder au l'emplace neul l'uliges unestité que en pla calife à prométim assuré par un agent du cadre d'emplei cet agents de mattree.

Monticur e mass propose la présión d'un emplei d'agent de maible à ter $\sqrt{a} \cdot C^{n}\phi$ et a comptet en 12 mai 2071.

La rémunera, cas estituée sur la jusse de la griffe il pio side referent no grado d'agont de matitibri por référence à l'indice trus 415, imploré cool comespondant qui 6111 éche en du grade d'agent de pagigles, l'apent, l'apent, l'apent de l'indice de la égime to la moharc attérnir a son grade coldiune NHI de 11, ponts.

La consail nimitatpal apros avoir cellbéré a l'unanimité décide.

- D'adopter la proposition de Mans eur le Mare.
- Do modifier to tableau des emples;
- > Dijnscrije go ligenetlek q Adi Adec expondebla.
- Vi De donner popular a Manareur le Mane rour signo lubules les pièces i è sessi es la l'execution de celle décision et a la banne gestion de de dossier.

<u>D2621-02-19</u>: DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUIEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ASSUMERTES FONCTIONS D'AGENT GUICHETIER (INTRU 25/01/1984) art 3-3-11 Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, et notamment son article 3-3-1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Il est proposé:

La création à compter du 26 avril 2021 d'un emploi de facteur/guichetier dans le grade d'adjoint administratif à temps non complet pour 20h00 hebdomadaires.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Il sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à l'indice brut 354 IM 330 de la grille indiciaire des adjoints administratifs

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » décide

- > De créer l'emploi ci-dessus détaillé
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

Madame Aurélie BICHON LARROQUE annonce que les membres de l'opposition s'abstiendront sur le vote de cette délibération pour 3 raisons :

- Le choix de créer une agence communale est une décision définitive pour la commune et donc irréversible pour l'avenir
- · Le lieu choisit est excentré par rapport au centre du village et trop proche des containers
- · Les horaires d'ouverture sont insuffisants

Madame Aurélie BICHON LARROQUE estime qu'une agence commerciale aurait été préférable. Monsieur le Maire rétorque qu'il s'agit du meilleur choix pour assurer la pérennité du service postal sur la commune, que les horaires d'ouverture fixées du lundi au samedi, tous les matins, sont suffisamment larges pour satisfaire le public. Il ajoute que ce mode fonctionnement a déjà fait ses preuves sur les autres communes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu des rendez-vous de vaccination anti-covid pour 63 personnes de plus de 75 ans au plus tard mi-avril

Fin de la séance à 19h40

A Alixan le 17 mars 2021

La secrétaire,

Sylvie PEYSSON